



**Liste des délibérations du Conseil Municipal  
du 21 Septembre 2023**

**Date de convocation** 15-sept-23  
**Date et heure de séance** 21 Septembre 2023 - 19h30  
**Heure de levée de la séance** 20h45

Maxime Condon a donné pouvoir à Cécile GALLIEN  
Grégory NOEL a donné pouvoir à Didier SABY

**Pouvoirs**

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2	DIA parcelle AE 74 et 192	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°3	Modification simplifiée du PLU bilan et approbation	Bilan favorable à mise à disposition du public ; approbation après recueil avis PPA et mise à disposition ; autorisation à signer tous documents afférents ; affichage de la délibération (le 25/9/23) pendant 1 mois (mention affichage dans un journal d'annonce légale) ; exécutoire à compter transmission accompagnée des documents en préfecture et accomplissement mesures de publicité ; dossier modifié tenu à disposition du public en mairie (jours et heures habituelles d'ouverture)	Unanimité
N°4	Action des Collectivités Territoriales pour l'Effacité Énergétique (ACTEE)	Prend acte et valide la participation de la Commune à ACTEE ainsi que la prestation de l'entreprise AVP Ingénierie pour un montant de 9 500 € HT	Unanimité
N°5	Adhésion 2023 à gites-refuges.com	Adhésion et approbation cotisation 70 € TTC (2023)	Unanimité
N°6-1	Renouvellement bail avec le mag arzon	Autorisation au Maire de conclure avec le Mag Arzon un contrat de location pour 1 an, même condition dont un loyer de 400€ ; fluides, charges et autres taxes et impôts à charge du locataire	Unanimité
N°6-2	Renouvellement convention d'usage précaire et révocable avec la fleuriste	Madame Patarin ayant, par écrit, sollicité le renouvellement de cette convention, la Commune se réjouit de cette continuité et prend acte de la nouvelle convention d'usage précaire et révocable qui devrait être effectif du 2 Octobre 2023 au 1er Octobre 2024.	Information
N°7-1	Demande de subvention départementale pour l'achat de biens professionnels pour le village de vacances	Approbation de la proposition présentée et acquisition des biens listés ; sollicitation aide départementale à hauteur de 17 619,20€ (dispositif CAP 43 communes) ; autorisation au Maire à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer convention relative à l'octroi de la subvention	Unanimité
N°7-2	Fin de la DSP actuelle. Biens de reprise	Achat des biens listés à hauteur de 22 024€ HT (26 428,80€) à la société Esprit Nature via budget annexe Village de vacances ; pouvoir donné à Maire pour appliquer cette délibération traitant la fin de la Délégation de service public	Majorité (Martine Mansuy ne prend pas part au vote)

N°8	Questions diverses	<b>Création d'un emploi pour assurer les heures d'étude surveillée:</b> De créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : effectuer des heures d'études surveillées, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 361 à raison de 3 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires, à compter du 04/09/2023 et jusqu'au 30/06/2024 ; de charger Madame le Maire de l'exécution de cette décision ; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.	Unanimité
-----	--------------------	--	-----------